REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 429/11/2026

A LA SOCIETE SOCOBOCO Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 26/CGPMP/PROGOU/5/P.TSH/2025, conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe francs congolais trois milliards cinq cent nonante-cinq millions septante-neuf mille deux cent quarante-cinq, vingt-huit centimes (CDF 3 595 079 245,28) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais vingt-cinq millions cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-quatre, septante et un centimes (CDF 25 165 554,71), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 02/11/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBALLY
Directeur Général

0000429